

1.2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

En premières parties, la description de l'environnement et de l'installation rappelle les principaux éléments du projet. Ces informations sont en fait une synthèse de l'étude d'impact.

Le chapitre sur le recensement des potentiels de danger a permis de mettre en avant le principal risque rencontré sur de telles installations : **Pincendie**. Le risque d'incendie reste peu probable étant donné la nature des déchets admis (déchets très peu fermentescible et donc présentant une faible probabilité d'inflammation) sur l'installation. Toutefois, cette étude s'est intéressée à l'essentiel des risques susceptibles d'affecter l'installation ; même si ceux-ci n'ont jamais donné lieu à des accidents ou des incidents. La liste des risques étudiés s'est donc voulue la plus exhaustive possible.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, l'analyse a permis de relever les principaux points positifs ci-après :

- ◆ Le personnel sera formé aux risques et à la sécurité,
- ◆ Le site dispose déjà de moyens utilisables par les moyens de secours (bornes incendie),
- ◆ Le site est déjà clôturé,
- ◆ Les déchets et les matériaux ne sont stockés que provisoirement sur la plateforme du fait de leur transit,
- ◆ Les aires de stockage sont nettoyées périodiquement,
- ◆ Le secteur n'est pas touché par des phénomènes climatiques exceptionnels mis à part le risque non négligeable de foudroiement,
- ◆ La société SITA possède déjà des activités dans le domaine du déchet (installation de stockage, centre de tri, installation de transit, plateforme de recyclage...) et a conscience des éventuels risques environnementaux relatifs aux ICPE. Ainsi, SITA FD prendra toutes les dispositions nécessaires à la protection de l'environnement du site ; en particulier, la société se conformera à toutes les obligations réglementaires, et notamment celle de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Le chapitre sur le recensement des potentiels de dangers d'après le retour d'expérience a permis de mettre en avant les principaux risques suivants sur les plateformes environnementales :

- ◆ L'incendie,
- ◆ La réception d'élément radioactif,
- ◆ L'émanation d'odeurs toxiques,
- ◆ La pollution des eaux.

L'ensemble des risques pris en compte a été classé. Pour chaque risque et pour faciliter la lecture de l'étude de dangers, il a été préférable de suivre le plan suivant :

- ◆ Causes et origines du risque, incluant les principaux facteurs aggravants,
- ◆ Retours d'expérience,
- ◆ Effets potentiels sur le site et son environnement,
- ◆ Mesures de prévention et/ou de précaution.

L'étude a permis de démontrer que l'ensemble des risques était maîtrisé dans les conditions d'aménagement et d'exploitation de l'installation, et par la mise en place de mesures de prévention et de précaution.

Pour l'ensemble des zones à risques étudiées (incendie, atmosphères explosives, zones à sources potentiellement radioactives, circulation de véhicules et d'engins...), il a été défini des **périmètres de sécurité** pour le personnel et une gestion interne du trafic lors du déclenchement d'un sinistre. Ces périmètres sont intégralement compris dans l'enceinte de l'ICPE.

Cette étude de dangers a permis de démontrer que :

- ◆ L'essentiel des mesures seront prises dès le début de l'exploitation pour limiter les risques sur l'installation et son environnement ; Le dernier chapitre de cette étude présente les moyens de secours humains et matériels présents ou disponibles, ainsi que l'organisation des secours,
- ◆ Le risque le plus fréquent sur de telles installations est le risque incendie et ses effets en termes d'émission de flux thermiques et de gaz polluants. Le risque d'incendie sur le centre de transit et de préparation de déchets et de matériaux est peu probable étant donné la nature des déchets admis sur l'installation (déchets très peu fermentescible et donc présentant une faible probabilité d'inflammation),
- ◆ La plupart des incendies sur de telles installations ont pour origine un acte de malveillance (cf. liste des accidents en annexe),
- ◆ Les moyens de lutte internes (stock de matériaux à disposition, bassin d'eau, extincteur...) et externes (centre de secours, entreprises du BTP...) sont suffisants pour lutter contre un incendie se produisant sur une des activités de l'installation, notamment sur l'aire d'accueil et de contrôle ou dans les locaux,
- ◆ Le personnel est formé pour effectuer les premières interventions sur un incendie ;
- ◆ En cas de lutte contre un incendie, la zone industrielle dispose de bornes incendie facilement accessible. L'installation dispose également de bassins de stockage d'eaux pluviales potentiellement utilisables pour la lutte,
- ◆ Les aires reposant sur un revêtement permettant la collecte des eaux de ruissellement, les eaux de lutte sont stockées dans les bassins, suffisamment dimensionnés. Ces effluents seraient ensuite traités in situ et envoyés par pompage vers le réseau d'assainissement de la zone industrielle ou dirigées vers une station de traitement extérieure adaptée,
- ◆ Le risque 'radioactivité' est un risque dont l'occurrence ne dépend pas de l'exploitant de la plateforme, mais du producteur du déchet. Dès le début de l'activité, l'ICPE disposera d'un portique de contrôle de la non-radioactivité effectuant un contrôle systématique des chargements. Le personnel en place sera formé à la gestion d'alarme du portique. L'installation disposera également d'une aire d'isolement spécifique.

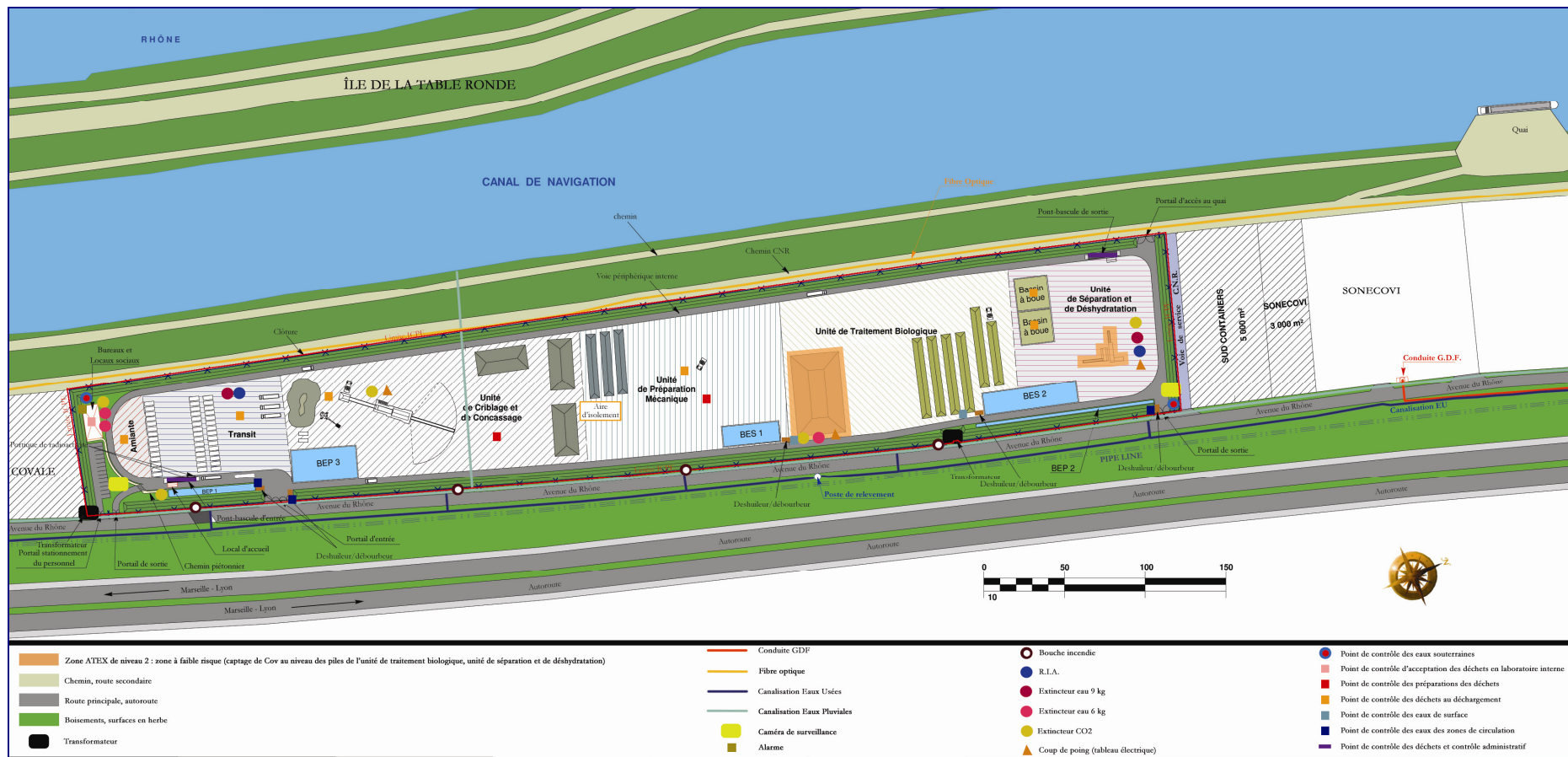


Figure 1 : Schéma simplifié des zones à risques de l'installation et de son environnement